

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Avril 2014

Présents : Gérald MISSOUR, Gabriel NEMPONT, Brigitte MARTIN, Jean-Bernard COMBA, Vincent LEVANTERI, Bernadette CHAS, Hélène ORNIA, Danielle COURROYE, Audrey BLANCHER, Didier HUOT, Imane LAHAM, Franck ALLAINE, Bernard SCHAEFFNER, Brigitte ROUVIER

Absents : Didier AZNAR

Procuration : Didier AZNAR à Vincent LEVANTERI

Retard excusé : Bernadette CHAS (pris part au vote à partir de la question 5)

Secrétaire de séance : Sophia CUOZZO.

Question 1 : Indemnités du Maire

Rapporteur : H. ORNIA

Mme Brigitte ROUVIER demande à Monsieur le Maire si sa mandature avait un impact sur ses revenus professionnels et si la fixation du montant des indemnités avait été influencée par cette éventuelle perte de revenus. Monsieur le Maire répond à l'affirmative et précise une baisse notable de ses revenus professionnels, la durée de son temps de travail ayant été baissée afin d'être le plus disponible possible pour l'exercice de sa mandature.

A la majorité : 2 abstentions (Brigitte ROUVIER, Bernard SCHAEFFNER)

Question 2 : Indemnités des adjoints au Maire

Rapporteur : H. ORNIA

Mme Brigitte ROUVIER intervient sur le fait que le taux permettant de fixer les indemnités des Adjoints au Maire est beaucoup plus éloigné du taux maximum fixé par la législation en rapport avec le choix du taux permettant de fixer le taux des indemnités du Maire. De plus, Mme ROUVIER s'interroge sur l'impact de la mandature des Adjoints au Maire sur leurs revenus professionnels. Monsieur Gabriel NEMPONT prend la parole et justifie les indemnités des Adjoints par les frais que ceux-ci engage quotidiennement pour accomplir leurs missions.

Mme Brigitte ROUVIER souhaite être informée sur la perception d'indemnités d'autres collectivités territoriales ou EPCI par les conseillers municipaux de la commune. Monsieur Franck ALLAINE affirme qu'aucuns conseillers municipaux de la commune ne bénéficient d'autres régimes indemnitaires. Monsieur le Maire confirme et précise son choix de ne pas avoir accepté de vice-présidence à la Communauté d'Agglomération reprochant « un manque de transparence » à son sens. Monsieur le Maire tient aussi à préciser qu'il a voté contre le régime indemnitaire instauré par la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

A la majorité : 2 abstentions (Brigitte ROUVIER, Bernard SCHAEFFNER)

Question 3 : Indemnités des Conseillers Municipaux titulaires de délégation

Rapporteur : H. ORNIA

Approuvé à majorité : 2 abstentions (Brigitte ROUVIER, Bernard SCHAEFFNER)

Question 4 : Taux des taxes locales

Rapporteur : Gérald MISSOUR

Approuvé à l'unanimité

Question 5 : Budget primitif assainissement 2014

Rapporteur : Gérald MISSOUR et Hélène ORNIA

Monsieur le Maire précise une perte occasionnée d'année en année sur la ligne 002 d'un montant de 4640.69 euros. Celui-ci justifie cette perte par un manque de recettes avec notamment le fait que la PAC (Participation Assainissement Collectif) n'ait pas été mise en place sur la commune. La PAC sera soumise au Conseil municipal avant le 30 novembre 2014 afin de la rendre applicable à compter de janvier 2015. Néanmoins, n'ayant pas d'effet rétroactif, il est nécessaire d'envisager une décision modificative (en cours d'année) afin d'effectuer un virement du budget communal vers le budget de l'assainissement afin de résorber ce déficit.

Mme Brigitte ROUVIER s'interroge sur le fait que les immobilisations en cours n'est une différence à la supérieure de 2000 euros tout rond. Monsieur le Maire ainsi que la secrétaire de Mairie confirment que c'est un hasard et que cela ne pose aucun problème.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur l'augmentation du budget en section de fonctionnement en expliquant la nécessité d'envisager des travaux. Monsieur Gabriel NEMPONT précise notamment les travaux qui seront entrepris à court terme Rue du Mistral.

Monsieur Bernard SCHAEFFNER s'interroge sur la baisse des amortissements, il lui est précisé que cette baisse se justifie par l'autorisation de Monsieur le Percepteur de supprimer les amortissements générés par les travaux sur les réseaux d'adduction d'eau potable, cette compétence ayant été transférée au SIAEP.

Monsieur le Maire précise qu'il sera sans doute nécessaire de prévoir une augmentation de l'assainissement l'année prochaine.

Approuvé à l'unanimité.

Question 6 : Budget primitif communal 2014

Rapporteurs : Gérald MISSOUR et Hélène ORNIA

Monsieur le Maire explique que la proposition du Budget est modifiée, il propose de distribuer la nouvelle proposition. Cette modification s'explique par le fait que le Percepteur n'ait pu recevoir Monsieur le Maire que tardivement. Une fois distribué, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil municipal l'accord de le voter ce jour. Le Conseil Municipal accepte et n'y voit aucun inconvénient.

Monsieur le Maire précise qu'étant donné que les commissions municipales n'ont pas été constituées, il a été entendu avec le Percepteur de prévoir un budget plus conséquent en dépenses imprévues afin de proposer par la suite des décisions modificatives.

Monsieur le Maire expose le détail des prévisions dans la section fonctionnement d'abord et investissement ensuite.

Mme Brigitte ROUVIER et Mr Bernard SCHAEFFNER demandent pourquoi le budget alloué aux fournitures scolaires (art. 6067) a été diminué. Monsieur le Maire répond que cette décision a été prise en entente avec le personnel éducatif des écoles, et précise que du crédit a été rajouté dans les transports collectifs afin de prévoir plus de sorties avec les enfants (piscine, ludothèque...).

Le crédit a été augmenté aussi au sein de l'article 611 (contrats de prestations de services) note Monsieur Bernard SCHAEFFNER, il lui est précisé que de nouveaux contrats doivent être envisagés, notamment l'entretien de la cloche de l'église.

Monsieur le Maire précise qu'en voies et réseaux le crédit est rehaussé afin de prévoir le goudronnage du chemin de la Cazelle. Madame Brigitte ROUVIER profite de demander si l'élargissement du virage à

ce chemin est prévue. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas prévu mais que néanmoins la possibilité d'apposer des ralentisseurs est envisagée.

Monsieur le Maire tient aussi à expliquer l'augmentation de crédits à l'article 6156 (maintenance) par le besoins de renouvellement de copieurs (mairie et école).

Mme Brigitte ROUVIER demande des précisions quant à la proposition relative à l'article 6413 (personnel non titulaire). Il lui est précisé qu'il s'agit de la rémunération de la secrétaire générale, de l'agent de l'agence postale communale, d'un poste en création à l'école (réforme des rythmes scolaires), et d'un poste en remplacement d'un agent indisponible.

Madame Brigitte ROUVIER s'interroge sur la baisse conséquente de prévision à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupements), il lui est expliqué que l'année dernière le prévisionnel avait été augmenté suite à des travaux ponctuels proposés par le SIVU du Massif bagnolais.

Monsieur le Maire précise que le budget alloué aux subventions de fonctionnement aux associations prévoit éventuellement une subvention au football club (300 euros) et une augmentation au Sou des écoles de 300 euros pour organiser un voyage à Paris.

S'agissant des recettes de fonctionnement, Mme Brigitte ROUVIER s'interroge sur la baisse de recettes à percevoir sur les pylônes électriques (art. 7325), Monsieur le Maire répond que les recettes ont été prévues au plus proche de la réalité et au plus bas. Mme Brigitte ROUVIER s'interroge aussi sur la baisse de revenu de nos immeubles, Monsieur le Maire explique que le studio aux écoles n'est plus loué.

Concernant la section de l'investissement, en dépenses, Monsieur le Maire tient à préciser que dans l'opération mairie (11) l'achat de caméras est prévu ainsi que le changement des serrures générales. Dans l'opération 13 (autres bâtiments) il est prévu d'aménager la clôture du stade. En voirie, l'achat de panneaux de signalisation est prévu. Monsieur le Maire tient à ajouter que 75 500 euros dont sont constitués les dépenses d'investissement de voirie sont un reste à réaliser de l'an dernier, il s'agit des travaux de création de trottoirs (RN86) et d'aménagement de sécurité (rue de l'ancien couvent). En acquisition diverses, Monsieur le Maire propose de prévoir l'acquisition de vitrines pour le cimetière (obligation légale d'apposer le règlement à chaque entrée du cimetière). En ce qui concerne le Plan Local d'Urbanisme, Mr Jean-Bernard COMBA précise que le prévisionnel est reporté afin d'engager cette élaboration au plus vite.

S'agissant des recettes d'investissement, Mme Brigitte ROUVIER s'interroge sur l'augmentation du prévisionnel du montant du FCTVA (Fond de compensation de la TVA), Monsieur le Maire répond que cette hausse s'explique sur le fait que le FCTVA est perçu en globalité sur le Budget communal mais concerne aussi la récupération forfaitaire de la TVA sur les travaux d'assainissement. En effet, auparavant ces recettes étaient dispatchées sur les deux budgets.

Approuvé à l'unanimité

Question 7 : Création d'un emploi avenir aux services techniques

Rapporteurs : Gabriel NEMPONT

Monsieur Gabriel NEMPONT rappelle l'objet de ce type de contrat. Mme Brigitte ROUVIER et Mr Bernard SCHAEFFNER demande si un tutorat est prévu comme le prévoit la législation afin d'encadrer la personne recrutée. Monsieur le Maire répond que cela a été prévu.

Approuvé à l'unanimité

Fin de séance à 19h46

